



## E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2019 – 05 du 11 avril 2019

Objet : Vote du Budget Supplémentaire du Budget Principal de l'exercice 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon, en séance publique le 4 avril 2019.

Etaient présents :Membres élus des Collectivités :

**Conseillers Départementaux :** Gérard Lambert-Motte, Président de l'Etablissement Public, Agnès Rafaitin  
**Maire de la Commune de La Roche-Guyon :** Christine Forge  
**Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français :** Dominique Herpin-Poulenat  
**Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine :** Alain Schmit

Personnalités qualifiées :

**Personnalité qualifiée nommée par l'Etat :** Jean-Baptiste Bellon  
**Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français :** Marie-Agnès Lanthier  
**Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental :** Annick Aubert  
**Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine :** Michel Chialvo

Représentants du personnel : Olivier Lopes, titulaireAbsents excusés ayant donné un pouvoir :Personnalités qualifiées :**Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon :** Francis KohnAbsents excusés :Membres élus des Collectivités :**Conseillers Départementaux :** Jean-Pierre Muller, Alexandre Pueyo, Sophie Borgeon, Jeanne DocteurReprésentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Jean-Yves Latournerie

DRAC : Nicole Da Costa

Personnalités qualifiées :**Personnalité qualifiée nommée par le Conseil Départemental :** Bernard Toublanc

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 11

Etaient également présentes :

- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Dolorès Fourrez, Responsable administrative et budgétaire de l'Unité Culture et Patrimoine de la Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

**CONSIDERANT,**

A la section d'exploitation :

- Le résultat d'exploitation antérieur reporté positif de 79.077,71€
- La réévaluation des différents chapitres budgétaires, et notamment des charges exceptionnelles pour faire face à un jugement de la Cour d'Appel de Versailles
- Que le résultat prévisionnel est équilibré

A la section d'investissement :

- Le résultat d'investissement antérieur reporté négatif de 59.888,12€
- L'intégration des restes à réaliser de 2018 : 1.006.730,40€ en dépenses en 1.052.034,54€ en recettes
- Au compte 1068, une recette de 29.992,40€ correspondant à l'affectation partielle des résultats de la section d'exploitation 2018
- Que le résultat prévisionnel est équilibré.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**VU** la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

**VU** le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

**VU** la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

**VU** le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

**VU** les statuts de l'E.P.C.C.,

**Après en avoir délibéré, approuve le budget supplémentaire du budget principal de l'exercice 2018.**

Abstentions :

Votes contre :

Votes pour :



  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Le Président de l'E.P.C.C.  
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le